

**Ville de Rumilly**

Hôtel de Ville
BP 100
74152 Rumilly cedex
Tél. 04 50 64 69 00
Fax 04 50 64 69 21
contact@mairie-rumilly74.fr

Nature : 6.1. Police Municipale

Arrêté n° 2022-356/T342

Nos réf. : DD/AF/ODP/cc

↘ Arrêté municipal

MODIFIANT LA CIRCULATION DES
VEHICULES RUE DU SEMNOZ LE 1^{er}
DECEMBRE 2022 A L'OCCASION DE
TRAVAUX SUR LE RESEAU ROUTIER

Le Maire de RUMILLY, Haute-Savoie,

VU les dispositions du Code Pénal,

VU l'article R.411.8 du Code de la Route,

VU les articles L.2213.1 et L.2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement général de la circulation urbaine et les divers arrêtés s'y rapportant,

CONSIDERANT la demande de la société PORCHERON,

CONSIDERANT QUE la conception des lieux où se déroulent les travaux nécessite une modification temporaire de la circulation,

ARRETE

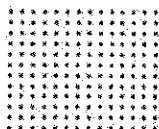
Article 1^{er} : Sont autorisés sur le domaine public, les travaux de branchement électrique, réalisés par l'entreprise **PORCHERON, rue du Semnoz, face au numéro 23, le jeudi 1^{er} décembre 2022.**

Article 2 : Compte tenu de la conception des lieux et de l'implantation du chantier, la circulation des véhicules se fera en chaussée rétrécie, au lieu et à la période cités à l'article 1^{er}.

Article 3 : Le présent arrêté devra être affiché sur le lieu du chantier par l'entreprise chargée des travaux.

Alinéa 2 : La signalisation réglementaire nécessaire sera mise en place et maintenue en l'état par la société PORCHERON.

Article 4 : Messieurs le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de RUMILLY, le Chef de Poste de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques de la ville sont chargés chacun en ce qui le concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté.



Article 5 : AMPLIATION sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de RUMILLY,
- Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale de RUMILLY,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly,
- PORCHERON Frères - 369 route d'Orly - 73410 ENTRELACS,
- La presse.

Pour le Maire empêché,

Daniel DÉPLANTE, Premier Adjoint au Maire

